

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 277-280

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__277_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII

NÉCROLOGIE

LIONEL MARIE

Les membres de la Société de Statistique ont appris la douloureuse nouvelle du décès — survenu le 19 septembre dernier — de leur collègue M. Lionel MARIE.

M. Lionel MARIE était né le 31 janvier 1843. Très jeune, il se sentit attiré par la carrière administrative et il fut admis au concours comme auditeur au Conseil d'État

dès 1868. La guerre de 1870 le trouve chef de cabinet du général ALLARD. Vice-président de cette assemblée; il s'engage tout aussitôt au 26^e régiment de ligne, puis il passe comme capitaine au 2^e bataillon des mobiles de la Manche. C'est en cette qualité qu'il prend part à la campagne de l'armée de la Loire, qu'il est blessé et cité deux fois à l'ordre du jour : cette brillante conduite devait valoir à M. Lionel MARIE de recevoir, pour faits de guerre, la croix de la Légion d'honneur, des mains mêmes du maréchal de Mac-Mahon.

Nommé sous-préfet d'Argentan au mois d'avril 1871, M. Lionel MARIE remplit avec honneur les difficiles missions qui lui furent confiées en vue de l'approvisionnement des troupes de Versailles. Sa carrière administrative se développait heureusement — il fut nommé successivement sous-préfet de Brest, secrétaire général de la Seine-Inférieure, puis préfet de l'Aube — lorsqu'il dut, pour des raisons politiques, l'interrompre brusquement : il démissionna le 22 décembre 1877.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord lui confia alors, avec le titre d'Inspecteur principal, la direction de son service de Statistique des recettes et des parcours; les résultats qu'il y obtint furent assez heureux pour que, dès 1890, il fût appelé à remplir les fonctions de Chef des services administratifs.

Il y a peu d'organismes plus complexes et plus délicats que les services de statistique, de comptabilité et de contrôle des dépenses d'une grande administration de chemins de fer. M. MARIE s'attacha à perfectionner ceux qu'il avait sous ses ordres, à simplifier et moderniser les méthodes qui y étaient en usage. Les efforts qu'il déploya dans cette tâche durant vingt-quatre années eurent leur belle récompense le jour où, au seuil d'une retraite rendue nécessaire par son état de santé, entouré de ses principaux collaborateurs, il reçut par la voix autorisée de son chef, M. Albert SARTIAUX, au cours d'une émouvante cérémonie, les remerciements de la Compagnie qu'il avait si bien servie.

M. Lionel MARIE était entré à la Société de Statistique en 1903, sous les auspices de MM. PALLAIN et DE FOVILLE, et il n'avait cessé de s'intéresser à ses travaux, alors même que la cruelle maladie qui devait l'emporter l'empêchait d'y participer aussi activement qu'il l'eût souhaité.

Nous garderons fidèlement sa mémoire.

J. G.

VIII

AVIS DE MISE EN VENTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE A L'OCCASION DE SON CINQUANTAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquenaire et de la réunion de la XII^e session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de 5 francs, à la LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquenaire de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

IX

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet se rattachant à l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu, ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, avant le 31 décembre 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

X

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

**Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.**

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 31 décembre 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL
